

## Environnement | Pau: un Contrat de Transition Ecologique "pour des actions précises et concrètes"



Le 9 juillet dernier, le Ministre de la transition écologique et solidaire annonçait l'entrée de 7 territoires de Nouvelle-Aquitaine dans le dispositif des Contrats de transition écologique (CTE) sur les 61 territoires lauréats au niveau national. Parmi eux, la Communauté d'agglo Pau Béarn Pyrénées, ainsi récompensée de ses grandes ambitions sur 4 axes principaux que sont : le développement des énergies renouvelables, la valorisation des circuits courts alimentaires, la valorisation des déchets inertes du BTP et l'amplification des initiatives locales en matière d'économie circulaire. Les partenaires institutionnels et socio-économiques locaux impliqués dans la transition écologique se sont réunis ce 5 juillet à Pau pour lancer les travaux permettant de donner corps à ce contrat. Ils devront travailler vite et bien : la signature du CTE est prévue pour décembre.

C'est au Pavillon des arts à Pau que se sont retrouvés de nombreux acteurs socio-économiques du territoire (entreprises, associations, porteurs de projets, institutions, chambres consulaires, ...) pour le lancement du Contrat de Transition Ecologique de la CAPBP. Cette démarche pilotée par le Ministère de la Transition écologique, « cherche à créer une symbiose entre les acteurs privés et les organismes publics pour la mise en œuvre d'actions concrètes et très précises pour le bien du territoire », explique Christian Vedelago, directeur de cabinet du Préfet des Pyrénées-Atlantiques. L'objet du lancement était donc d'expliquer la démarche aux acteurs locaux et les inviter à prendre part au dispositif.

### Des axes de travail validés par le Plan Action Climat

Un contrat visant donc à prendre la forme d'un programme d'actions, « basé sur 4 axes forts pour le territoire et déjà validés par les élus de l'Agglo à travers son Plan Action Climat », détaille Monique Sémavoine, vice-présidente de l'agglo en charge de l'environnement et des déchets. A savoir, « le développement des énergies renouvelables, la valorisation de l'agriculture locale et l'élaboration d'un système alimentaire territorial, la valorisation des déchets inertes du BTP et des produits issus de la déconstruction, et enfin, le soutien et l'amplification des initiatives locales en matière d'économie circulaire ».

Des axes de travail dans lesquels ont d'ores et déjà été identifiés un certain nombre d'orientations au regard des initiatives déjà en cours ou des besoins identifiés sur le territoire, « d'où la nécessité aussi de partenariats entre les

acteurs et d'articulations à créer avec d'autres dispositifs, comme le territoire d'industrie », ajoute Patrick Chauvin, à la tête de la Direction Développement Durable et Déchets de l'Agglo.

## De bonnes idées à traduire en projets concrets

Sur l'axe dédié au renforcement des actions en faveur du développement des énergies renouvelables, plusieurs levier de travail sont déjà envisagés, pointe Patrick Chauvin qui cite notamment : « la création de formations à destination des artisans et des PME, indispensables pour assurer une montée en compétence des professionnels sur le solaire et ainsi pouvoir développer cette énergie ». Autres leviers : « le développement de projets de centrales photovoltaïques sur les friches industrielles », ou encore « le soutien aux recherches et expérimentations concernant le photovoltaïque organique ».

En ce qui concerne « la valorisation de l'agriculture locale et l'élaboration d'un système alimentaire territorial », est envisagé dans les objectifs : « l'émergence d'un outil collectif de portage foncier », ou encore « la mise en relation de l'offre et de la demande en matière de circuits courts ».

Sur le troisième axe, relatif au recyclage ou au réemploi des déchets du BTP et des produits issus de la déconstruction, figure notamment l'ambition de créer un pôle de compétences et une plateforme de stockage/vente de matériaux issus de la déconstruction ou encore l'élaboration d'un référentiel de bonnes pratiques en la matière.

Enfin concernant l'économie circulaire, le contrat de transition écologique sera l'occasion de réaffirmer le nécessaire appui aux initiatives de lutte contre le gaspillage, le développement d'une offre de service, de collecte et de valorisation des biodéchets des professionnels, jusqu'à la création d'un outil dédié à la valorisation des biodéchets.

## Une signature en décembre

Autant de bonnes idées que le contrat de transition, s'appuyant sur les acteurs locaux, doit avoir le mérite de traduire en projets concrets, budgetés et posés dans un calendrier précis... Le tout dans un timing plutôt serré le CTE, co-construit par les différents acteurs lors d'ateliers de travail, doit en effet être présenté à l'Etat au 15 novembre pour une signature en décembre. Signature par laquelle les partenaires s'engageront à tenir les projets (ou à tout le moins leur mise en œuvre) dans les 3 à 4 ans, et l'Etat à apporter son soutien à leurs réalisations. Un accompagnement qui se fera par le pôle départemental des énergies renouvelables à travers une aide technique et administrative. Sur l'aide financière, il n'y a pas de subvention directe attendue, mais, assure le Directeur de cabinet du Préfet, « nous vous aiderons à capter les différents financements que nous avons à notre main ».



Solène Méric

*Credit Photo : Aqui.fr*

*Publié sur [aqui.fr](http://aqui.fr) le 06/09/2019*

*[Url de cet article](#)*